

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00076

SITE LE CORBUSIER - RESTAURATION DU STADE LE CORBUSIER - FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA VILLE DE FIRMINY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 109

Délibération affichée le : 18 mars 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2016

VIA DOTELEC - iXBus

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON, M. Olivier BROUILLOUX,
M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Michel GANDILHON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, Mme Pascale MARRON, Mme Brigitte MASSON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Monique ROVERA, Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Catherine ZADRA

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

SITE LE CORBUSIER - RESTAURATION DU STADE LE CORBUSIER - FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA VILLE DE FIRMINY

Le site Le Corbusier à Firminy constitue un ensemble majeur emblématique du patrimoine de la Métropole et un atout important en termes d'image et de rayonnement. Sa qualité et sa mise en valeur sont reconnues comme un facteur d'attractivité et de dynamisme du territoire. Cette reconnaissance a présidé à l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la gestion et la valorisation de l'ensemble de ce site.

Dans le prolongement de cet engagement qui a permis l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de l'église Saint-Pierre de Le Corbusier, renforçant ainsi la cohérence de cet ensemble d'édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques, la Communauté Urbaine soutient également la Ville de Firminy dans sa démarche de nomination en série et transnationale à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité.

Saint-Etienne Métropole a accompagné la Ville de Firminy dans l'élaboration des fiches actions du plan de gestion, de communication et de développement durable élaboré pour le dossier de candidature.

La convention du patrimoine mondial fixe prioritairement pour objectif une meilleure restauration et sensibilisation aux valeurs du patrimoine, décrites dans la fiche-action 2 du plan de gestion, permettant ainsi de préserver la qualité des édifices du site et leur valeur historique et architecturale. Par ailleurs, une évaluation programmée par le Centre du Patrimoine Mondial, à l'horizon 2018, mesurera l'avancement du plan de gestion et procédera aux ajustements nécessaires en matière d'objectifs et d'actions.

L'experte désignée par Icomos pour évaluer le site de Firminy a souligné les faiblesses du stade municipal concernant son état de plus en plus médiocre avec des pénétrations d'eaux pluviales qui nécessite des travaux de restauration d'envergure.

Saint-Etienne Métropole s'est donc engagée dans le soutien de cette démarche de restauration et de conservation de cet édifice classé au titre des monuments historiques avec les différents partenaires institutionnels :

- d'une part dans le cadre du renouvellement du parcours d'interprétation qui permet aux visiteurs de découvrir le site dans son ensemble, et dont le stade fait partie intégrante ;
- d'autre part au titre du renforcement de sa politique en faveur de l'attractivité et de la reconnaissance souhaitée au titre du patrimoine mondial de l'Humanité.

Les travaux de restauration du stade Le Corbusier portent sur l'intégralité de l'édifice, et plus particulièrement sur les gradins, les vestiaires, les édicules et guichets ainsi que sur la piste, le terrain du stade et leurs équipements, et les abords communs au stade, à la Maison de la Culture, à la piscine et à l'église.

Ces aménagements contribuent ainsi à la valorisation de ce patrimoine et à l'amélioration du parcours d'interprétation entre la Maison de la Culture, le stade et l'église Saint-Pierre.

A ce titre, Saint-Etienne Métropole apportera un fonds de concours exceptionnel à la réalisation de cette opération d'envergure.


Celle-ci est estimée à 6 260 459,75 € HT, et le montant de ce fonds de concours exceptionnel de l'Agglomération s'élèverait à 1 000 000 d'euros maximum.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la demande de fonds de concours exceptionnel ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU